

Plaine de vacances de Sauvenirre

Règlement d'ordre intérieur et cadre pédagogique

1. L'accueil et les horaires

Dates d'ouverture :

Printemps : du lundi 18 avril au vendredi 22 avril 2011.

Juillet : du lundi au vendredi entre le 4 et le 29 juillet 2011.

Decoupage	Heures
Inscriptions journalières	Entre 7h30 et 9h00
Garderie matinale	Entre 7h30 et 9h00
Animations	Entre 9h00 et 12h00 Entre 13h00 et 16h00
Dîner	Entre 12h00 et 13h00
Garderie du soir	Entre 16h00 et 18h00

Les inscriptions journalières se font auprès du coordinateur et/ou de ses adjoints. Lors du premier jour, il est demandé aux parents, tuteurs légaux, de remplir : une fiche d'inscription et de signaler toute remarque médicale éventuelle. Il est également demandé de remplir une fiche « garderie du soir » si l(es) enfant(s) reste(nt) à la plaine au-delà de 16h00 (voir plus loin). Une fiche médicale vous sera remise et sera à remettre (dûment complétée) au plus tard le second jour de participation.

Les animations débutent à 9h00 précises par un rassemblement général. Elles s'interrompent entre 12h00 et 13h00 pour laisser place au temps de midi.

Un temps de midi est organisé à la plaine. La fiche d'inscription renseigne l'équipe des enfants qui retournent chez eux dîner avec l'autorisation des parents. Les animations reprennent à 13h00 précises par un rassemblement général et se terminent à 16h00, après le concours eurovision (rassemblement de fin de journée). Une collation sera distribuée le matin ou l'après-midi, de la grenadine ou menthe à l'eau volontairement.

Lors du dîner, une soupe « maison » sera proposée gratuitement à chaque enfant à la cuisine. Nous vous demandons de lui préparer ses tartines.

2. Les prix

La participation aux frais est de 5 euros la journée. 23 euros la semaine. Une réduction est accordée aux familles nombreuses. Le 3ⁱme enfant d'une même famille présente à la plaine en même temps que ses frères et sœurs ne paie que 4 euros la journée ou 17 euros la semaine. Le 4ⁱme enfant et au-delà ne paie pas. Les jours d'absence ne sont en aucun cas remboursés.

Ce prix inclut : l'encadrement et la participation aux activités classiques, la collation, la soupe, les assurances. Ce prix a été actualisé et uniformisé par l'ensemble des plaines d'initiatives privées lors de la réunion de la coordination communale en février 2008.

En aucun cas le prix demandé ne peut être un frein à la participation d'un enfant à la plaine. Le comité, par l'entremise de son coordinateur, prend les dispositions nécessaires à la participation de tous aux activités. N'hésitez pas à nous contacter au 0475/41.70.24 pour toute difficulté.

Les organismes de mutuelles remboursent tout ou une partie de la participation aux frais. Renseignez-vous auprès du bureau local de votre mutuelle pour connaître les modalités de remboursement.

Une attestation fiscale vous sera envoyée dans le courant du mois de mai de l'année qui suit la participation de votre enfant à la plaine.

3. La garderie du soir

La garderie du soir débute à 16h00, après le concoursurovision (rassemblement de fin de journée). Elle se termine au plus tard à 18h00 à la fermeture de nos portes. (entre 16h30 et 18h00, un forfait de 0,50 euro par demi-heure entamée sera demandé).

Cette garderie est particulière. Une « fiche de garderie du soir » devra impérativement être remplie et signée le matin de la première inscription. Cette fiche reprendra les heures approximatives où l'enfant restera à la plaine après les activités. Elle indiquera également clairement à qui les personnes autorisées par les parents ou tuteurs légaux reprendre l'(es) enfant(s).

Cette fiche restera valable toute la durée du séjour de l'enfant sauf modification de votre part.

En aucun cas, l'enfant ne sera autorisé à quitter la plaine avec une personne dont le nom ne figure pas sur la fiche de garderie.

Le coordinateur, (ses adjoints) et deux animateurs désignés assureront le regroupement, l'inscription et la garde systématique des enfants restant sur le site après le concoursurovision (rassemblement de fin de journée).

Pour des raisons d'organisation et de sécurité, seules les portes avant (donnant sur la salle) seront utilisées entre 16h00 et 18h00. Le coordinateur ou son adjoint s'occuperont de la circulation. Dès et déjà, toutes nos excuses pour les engorgements éventuels aux « heures de pointe ». Les enfants ne seront pas autorisés à rejoindre seuls leurs parents sur le parking.

4. La piscine

La piscine hebdomadaire est l'une des activités proposées de la plaine. Les enfants se rendront à la piscine le mercredi. Le transport sera assuré par une société de cars. Départ en face de la plaine à 9h15 précises. Merci de bien vouloir vous présenter une demi-heure avant ce départ aux tables d'inscriptions. Cette saison, des départs en vélo seront également organisés pour les enfants âgés de plus de 6 ans.

Dans l'enceinte de la piscine, le port du maillot-slip et du bonnet est obligatoire. Les animateurs de la plaine assureront l'animation traditionnelle, la discipline dans les vestiaires, couloirs, douches et piscine. La sécurité dans la piscine sera organisée et dirigée par le maître nageur conformément à la loi.

Le prix est fixé à 3 euros hors locations éventuelles.

5. Ordre et affectation des locaux

Chaque enfant se verra attribuer en fonction de son âge et donc de son groupe, une zone de rangement. Cette zone sera clairement identifiée et définie le premier jour de participation à la plaine. C'est cet endroit que les pique-nique, les vêtements et autres sacs seront rangés.

Il est fortement conseillé d'emmener des jouets ou autres objets personnels à la plaine. Ces zones sont communes à tous. Un ordre relatif doit y régner.

En aucun cas, la plaine ne pourra être tenue responsable en cas de vol, de dégradation ou de perte d'effets personnels.

L'équipe d'encadrement encouragera l'enfant à être ordonné. Tous les soirs, un animateur désigné fera le tour de la plaine et placera tous « les oublis » dans la caisse « objets et vêtements trouvés » située à l'entrée du vestiaire des « Grands ». En cas de perte de tout objet, veuillez contacter le coordinateur ou son adjoint le plus rapidement possible.

6. Composition de la plaine

Comité : Noëlle Paulus (Présidente), Bernard Gillot (Trésorier), Julie Bresmal (Secrétaire), Hervé Gilbert (Coordinateur des activités), Sophie Dierick (Administrateur), Véronique Debois (Administrateur), Sylvaine Hocquez (Administrateur), Marcel Mauroy (Administrateur), Vincent Cayeux (Administrateur).

Coordinateur : Angélique Mignolet

Numéro d'appel à la plaine, contactez le coordinateur au:

0498/31.20.33

----- ✂ -----
Bon pour accord _____

A remettre au coordinateur

Au plus tard le second jour de votre participation à la plaine 2011

7. cadre pédagogique issu de notre projet pédagogique (consulter sur www.animagique.be)

Le comité a défini le cadre général de l'accueil et de l'animation des enfants à la plaine. Ce cadre est issu du projet pédagogique de l'asbl Animagique (www.animagique.be). L'équipe d'animation emmenée par le coordinateur et ses adjoints se r appropriera ce cadre et définira un projet d'animation concret à mener durant ce mois de juillet.

1. Accueil de l'enfant entre 2,5 et 15 ans, quelles que soient son origine et sa culture.
2. Assurer une animation de qualité et par plaisir.
3. Par animation de qualité nous entendons :
 - adaptée à l'âge et au contexte social,
 - diversifiée,
 - favorisant la participation, l'échange et l'esprit d'équipe,
 - encourageant la découverte de soi, de l'autre et du cadre de vie.
4. Le comité demande tous ses animateurs et chef de plaine de suivre et réaliser une formation à l'animation reconnue par la Communauté Française. Le comité participe au frais de cette formation. La formation s'organise en partenariat avec l'École de Cadres de Wallonie et de Gembloux, membre de l'asbl Animagique.
5. Le comité attache une importance particulière au respect des règles de vie en société.
6. Le comité exige de la part de l'équipe d'encadrement de préserver l'intégrité morale et physique de chaque enfant.
7. La plaine s'engage à entretenir les locaux quotidiennement.
8. L'équipe d'animation veillera à l'épanouissement personnel de chaque enfant au sein du groupe et de la plaine. Le jeune sera acteur de ses loisirs.
9. Le comité demande à l'équipe d'encadrement de réaliser un projet d'animation concret sur base de ce cadre pédagogique clairement défini.

Veuillez, s'il vous plaît, détacher, signer et déposer au chef de plaine (ou son adjoint) ce bon pour accord du Règlement d'Ordre Intérieur au plus tard, le second jour de participation de votre enfant à la plaine. Merci.

Et surtout excellent mois de juillet à tous,

Le comité de la Plaine

Bon pour accord du R.O.I de la plaine de Vacances de Sauvenerie 2011

Nom:

Prenom:

Parents de:

Signature:

Date:

(faire précéder de la mention: lu et approuvé)